



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 37

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2018

---

## OBJET :

DE-18-09-1-12) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN  
CONTREPARTIE DE LA SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE  
OCTROYEE A LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F POUR L'OPERATION-  
ACQUISITION DE 19 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 100, RUE DIDEROT

**L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-six septembre à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 13 septembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.**

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. TOURNE, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. DENHEZ (pouvoir à Mme TOP), M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. SERFATI (pouvoir à M. WALCH), M. PITAVY (pouvoir à M. LEBEAU), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

**Absent(e)s** : Mme MARTIN Elsa .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180926-lmc1H5580H1-DE Date de réception en Préfecture : 28/09/2018 Date de Publication : 28/09/2018
---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016 et 30 janvier 2017 ;

Vu la réalisation par la société Immobilière 3F d'une opération d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (7PLUS/6PLAi/6PLS), sis 100, rue Diderot ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre 2018 accordant une subvention pour surcharge foncière à la Société immobilière 3F d'un montant de 475.000€ afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant la convention proposée, réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Immobilière 3F, en contrepartie de la subvention accordée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 19 septembre 2018,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 septembre 2018,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Le Conseil Municipal approuve la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société Immobilière 3F, en contrepartie de la subvention accordée pour l'opération d'acquisition de 19 logements (7PLUS/6PLAi/6PLS) situé 100, rue Diderot à Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180926-lmc1H5580H1-DE Date de réception en Préfecture : 28/09/2018 Date de Publication : 28/09/2018
---

Le Maire

*Signé*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180926-lmc1H5580H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018  
Date de Publication : 28/09/2018